

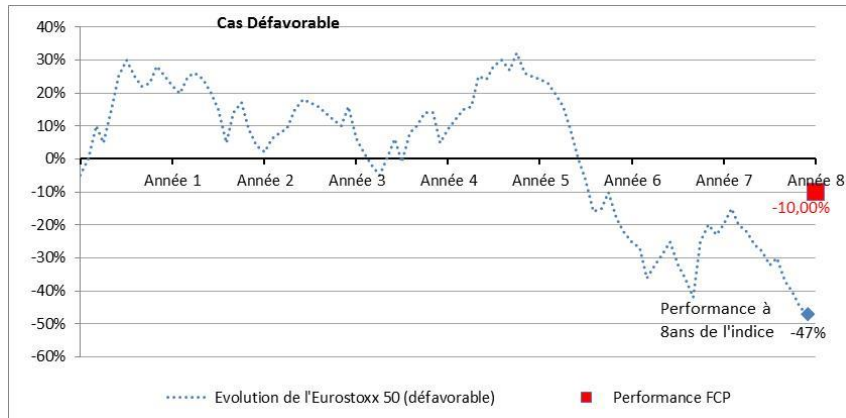
Risque important pour le FCPOPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de contrepartie lié aux swaps et opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres contractés par le FCP. Le FCP est donc exposé au risque que les contreparties ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule. Ils ne préjugent pas des performances futures du FCP et ne présentent pas une probabilité de survivance identique.

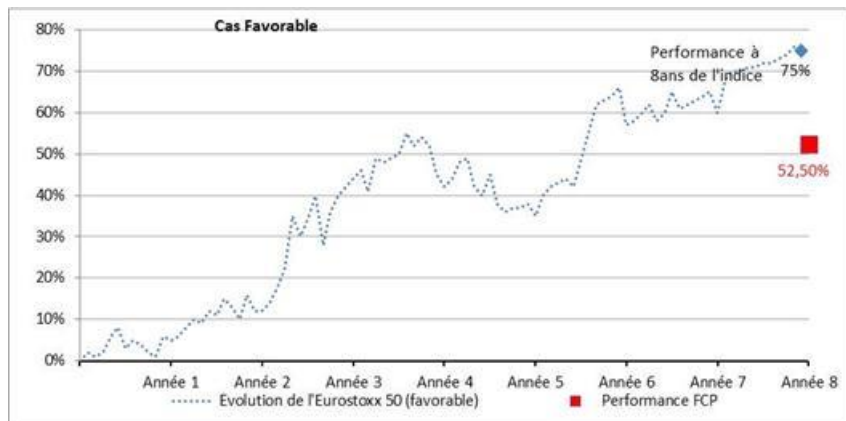
Cas défavorable



Le niveau de l'indice évolue de façon irrégulière sur la période, alternant des niveaux en hausse par rapport au niveau de constatation initial, et des niveaux en baisse par rapport à ce même niveau initial. A 8 ans, le niveau de l'indice a chuté pratiquement de moitié par rapport à son niveau initial, de -47%. La performance du FCP (en application du mécanisme de protection) est donc égale à -10%, soit un TRAAB⁽¹⁾ de -1,30%. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 Avril 2021 qui offre un TRAAB⁽¹⁾ de 2,022% au 12 février 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 9 août 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 1^{er} septembre 2021, d'une valeur liquidative égale à 90% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription ou frais sur versement). Le porteur récupère donc 90% de son capital investi au départ, soit un TRAAB⁽¹⁾ de -1,30%.

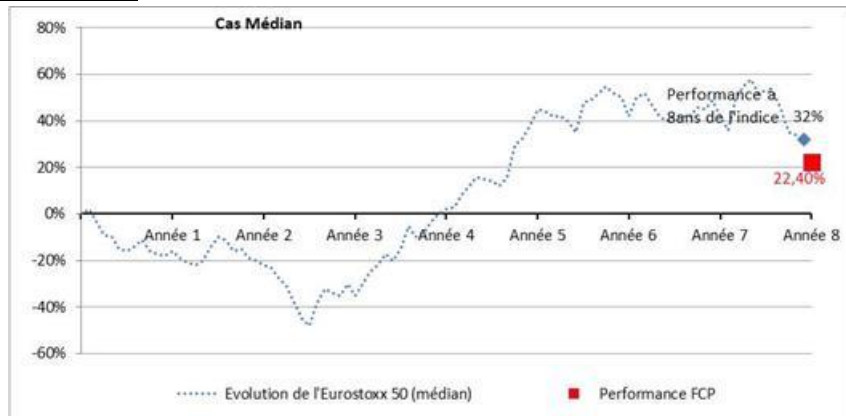
Cas favorable



A l'échéance de la formule, le niveau de l'indice a atteint son plus haut niveau de performance calculé par rapport à son niveau lors de la création du FCP (+75%). Compte tenu des modalités de calcul de la formule qui tient uniquement compte de la performance de l'indice relevée à l'échéance, la constatation finale s'effectue donc au meilleur moment pour le porteur de part. Elle permet au porteur à l'échéance de bénéficier, en application de la formule, de 70% de cette progression de ce meilleur pic de performance, soit une performance finale du FCP égale à 52,50%, soit un TRAAB⁽¹⁾ de 5,37%. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 Avril 2021 qui offre un TRAAB⁽¹⁾ de 2,022% au 12 février 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 9 août 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 1^{er} septembre 2021, d'une valeur liquidative égale à 152,50% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription ou frais sur versement).

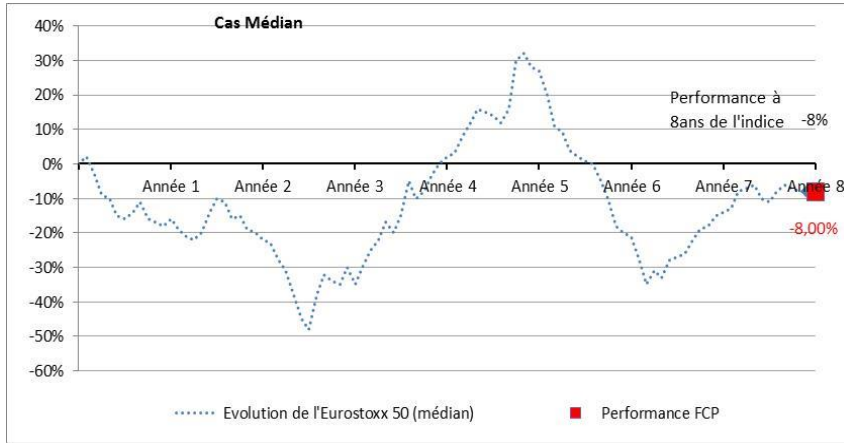
Cas médian 1



Le niveau de l'indice évolue de façon erratique sur la période de vie du FCP, alternant des périodes de hausse avec des périodes de baisse. Malgré un niveau maximal de 58% atteint en début de la huitième année, son cours redescend à partir du milieu de l'année pour terminer avec une hausse de 32% par rapport à son niveau initial. Or seule la performance finale est prise en compte dans la formule, et non les niveaux intermédiaires. Le porteur bénéficie, en application de la formule, de 70% de la hausse finale de l'indice, la performance du FCP est donc égale à 22,40%, soit un TRAAB⁽¹⁾ de 2,54%. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 Avril 2021 qui offre un TRAAB⁽¹⁾ de 2,022% au 12 février 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 9 août 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 1^{er} septembre 2021, d'une valeur liquidative égale à 122,40% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription).

Cas médian 2



Le niveau de l'indice évolue de façon erratique sur la période de vie du FCP, alternant des périodes de hausse avec des périodes de baisse. Malgré un niveau maximal de 32% atteint en fin de la quatrième année, son cours redescend pour finir à -8% à maturité par rapport à son niveau initial. Or seule la performance finale est prise en compte dans la formule, et non les niveaux intermédiaires. Le porteur supporte donc la totalité de la baisse finale de l'indice, la performance du FCP est donc égale à -8%, soit un TRAAB⁽¹⁾ de -1,03%. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 Avril 2021 qui offre un TRAAB⁽¹⁾ de 2,022% au 12 février 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 9 août 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 1^{er} septembre 2021, d'une valeur liquidative égale à 92% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription ou frais sur versement).

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Du 31 mai 2013 après 12h15 au 9 août 2013 avant 12h15 : 2 % maximum.
Frais de sortie	■ Du 31 mai 2013 après 12h15 au 9 août 2013 avant 12h15 : néant. ■ du 9 août 2013 après 12h15 au 31 août 2021 avant 12h15 : 4 % maximum. ■ à compter du 31 août 2021 après 12h15 : néant.
Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de La Banque Postale, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,73% TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 30/06/2021 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte-rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 septembre 2021.